

Je suis visiteur
Je visite le site web : deladordogne.n2000.fr

Je suis forestier
Je signe un contrat forestier Natura 2000 : bois sénescent

Je suis propriétaire
Je signe la Charte Natura 2000

Je suis chasseur
Je plante une haie

Je suis élu
Zéro pesticides dans ma commune

Je suis agriculteur
Je signe une (des) MAEt

Je suis élève ; Je suis habitant
J'installe un refuge LPO dans mon école / dans mon jardin

Je suis naturaliste
Je transmets mes données à la LPO et à la SEPOL

Je suis visiteur
Je visite le site web : deladordogne.n2000.fr

Je suis forestier
Je signe un contrat forestier Natura 2000 : bois sénescent

Je suis propriétaire
Je signe la Charte Natura 2000

Je suis chasseur
Je plante une haie

Je suis élu
Zéro pesticides dans ma commune

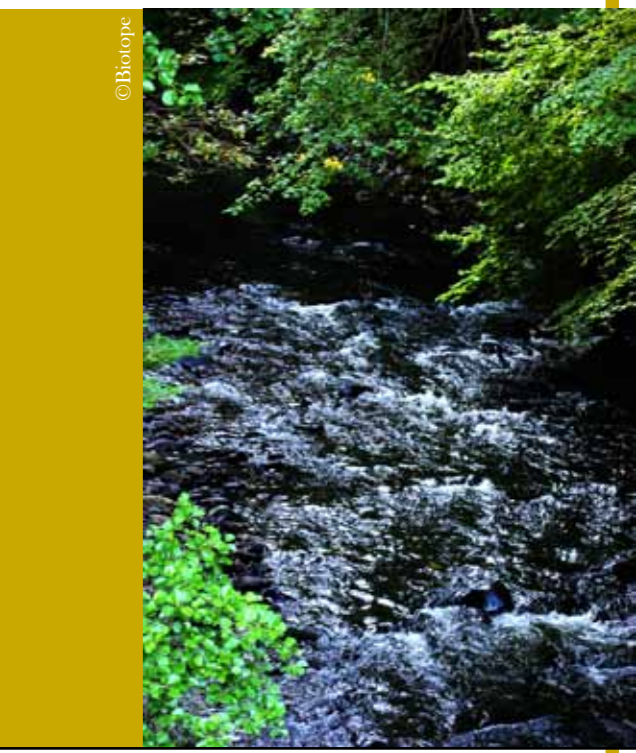
Je suis agriculteur
Je signe une (des) MAEt

Je suis élève ; Je suis habitant
J'installe un refuge LPO dans mon école / dans mon jardin

Je suis naturaliste
Je transmets mes données à la LPO et à la SEPOL

Site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne

Bulletin d'information n°3 — Septembre 2012



©Biotopie

Vaste secteur de gorges et de plateaux, cette zone de la Dordogne présente un intérêt majeur pour les oiseaux nicheurs. Les plus emblématiques sont les rapaces. Chaque printemps, Aigle botté, Milan royal ou Circaète Jean-le-Blanc attendent l'apparition des ascendances thermiques, créées par le soleil, pour s'élever dans le ciel au côté des nombreux Milans noirs. Dans les forêts de pente les plus calmes, ces espèces sensibles construisent leur nid à l'abri de toute perturbation. Ils y côtoient d'autres oiseaux, moins connus mais également à forte valeur patrimoniale : les pics, Pic noir et Pic mar en particulier. D'autres espèces encore peuplent les milieux agricoles sur les plateaux, les dernières landes et les

quelques milieux rocheux, dont le spectaculaire Faucon pèlerin. Au total, 16 espèces reconnues comme d'intérêt européen sont présentes sur les 46 000 hectares de cette zone classée Natura 2000. D'une longueur d'environ 80 km, elle s'étend sur 63 communes réparties dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze. Corridor écologique exceptionnel, les gorges de la Dordogne constituent un patrimoine naturel et paysager remarquable. Ce document présente les actions qu'il

est désormais possible de mettre en œuvre pour préserver ces espèces fragiles, dans le cadre du dispositif Natura 2000.



Aigle botté © J. Sottier

Comment plier la cocotte en papier ?

Pas d'enfant à portée de main pour vous expliquer ? Pas de panique : suivez les instructions.

- 1 Découpez le carré ci-dessus, retournez-le, puis pliez le carré dans ses deux diagonales.
- 2 Dépliez le carré, puis rabattez chacun des coins au centre.
- 3 retournez le carré ainsi obtenu et rabattez de nouveau chacun des coins au centre.
- 4 Pliez ce nouveau carré en deux et dans les deux sens afin de lui donner sa forme définitive.

Maintenant, à vous de jouer !



Cigogne noire © J. Sottier

Laval / Luzège © SEPOL : A. Virondeau

Les actions proposées par Natura 2000 : quelques exemples

Les outils Natura 2000

• La Charte :

Elle est à destination des propriétaires de parcelles non bâties comprises dans le site Natura 2000. Il s'agit pour le propriétaire de suivre des engagements de bonnes pratiques n'engendrant pas de surcoût et permettant de favoriser le maintien des oiseaux et de leurs milieux de vie. Le signataire de la Charte bénéficie de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sur lesquelles il s'engage. Si un propriétaire veut s'impliquer dans cette démarche, il n'est pas obligé d'engager toutes ses parcelles.

• Les MAET :

Les « Mesures agri-environnementales territorialisées » sont destinées aux agriculteurs exploitants des parcelles dans la zone Natura 2000. Ces MAET ont pour objectif de maintenir la capacité des prairies, parcours et landes, à nourrir les oiseaux par la présence de graines et d'insectes ainsi que de maintenir et entretenir les lieux favorables à leur nidification (landes, arbres, haies et prairies). Le début de la contractualisation devrait démarrer au printemps 2013 pour le département de la Corrèze et printemps 2014 pour les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

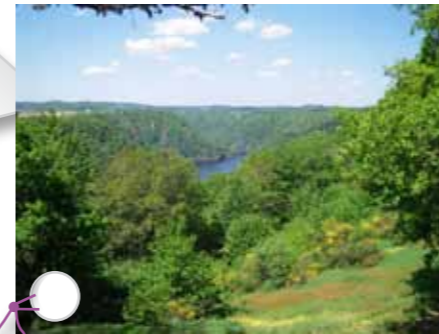
• Les Contrats Natura 2000 :

Il existe 2 types de contrats Natura 2000. Les contrats Natura 2000 forestiers qui peuvent être mis en place dans les forêts exploitables. Ils ont pour objectif, soit de garder les vieux arbres (le manque à gagner est indemnisé selon un barème forfaitaire par essence, fixé régionalement), soit de restaurer les milieux (par exemple : rétablissement de clairières ou de landes...).

Les contrats ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni » sont éligibles en dehors des zones déclarées à la PAC et en dehors des zones forestières ; il peut s'agir par exemple des landes ou des milieux rocheux. Les plus adaptés au site des Gorges de la Dordogne vont être ceux permettant de financer la réouverture de milieux.

Acquisition de parcelle peu ou pas rentable par les conservatoires : vous êtes vendeurs ?

Les conservatoires sont des associations dont la mission est d'acquérir certains espaces naturels remarquables afin d'y améliorer la préservation du patrimoine naturel par la mise en place d'une gestion appropriée. Parmi ces espaces naturels, les forêts de pente sont d'un intérêt majeur en termes de biodiversité et de paysage. Dans les gorges de la Dordogne, l'acquisition à l'amiable de quelques pans de forêts de grande richesse biologique par les conservatoires pourrait également bénéficier à la pérennité de certains couples des rapaces les plus rares qui y trouvent refuge. Si vous êtes propriétaires de forêts de pente et que vous souhaitez vendre, n'hésitez pas à nous contacter.



Saint-Nazaire © SEPOL : A. Virondeau

Projets de territoire : participation afin que les objectifs du site soient le mieux pris en compte

La présence de l'animateur Natura 2000 aux réunions de politique territoriale, sa participation aux montages de divers projets d'aménagements ou de manifestations sous différentes formes (consultation pour l'évaluation des impacts environnementaux d'un projet, travail de concertation avec les communes ou communautés de communes, etc.), ou la mise en place de partenariats avec les structures animatrices, tous ces éléments permettront une meilleure prise en compte de la protection des oiseaux.



Grand-duc d'Europe © D. Pagès



Hermine et Campagnol terrestre © C. Lemarchand

Un projet pilote sur le Campagnol terrestre : Une commune intéressée ?

La gestion du Campagnol terrestre est complexe et coûteuse en temps surtout si l'on veut préserver les prédateurs. L'objet de ce contrat Natura 2000 est de pallier ces manques : prise en charge du piégeage, installation de perchoirs et de nichoirs pour les prédateurs...

Ce travail doit se faire de manière collective pour être efficace. Vous êtes intéressés et vous pensez qu'il peut être réalisé sur votre commune : contactez-nous !

RTE et ERDF: des actions et partenariats prometteurs

Acteurs économiques majeurs du territoire, RTE et ERDF sont amenés à travailler avec les structures animatrices de la zone Natura 2000, la LPO Auvergne et la SEPOL. La mise à disposition d'informations sur les espèces d'intérêt européen permet à ces entreprises d'intégrer la protection des oiseaux dans leurs travaux tels que l'entretien des lignes électriques. L'installation de balises avifaune sur les lignes électriques, destinées à limiter le risque d'électrocution ou de collision pour les rapaces, est prévue sur les lignes faisant l'objet de travaux.



Ligne © SEPOL : A. Boyé

Les produits antiparasitaires : une étude en coordination avec d'autres sites Natura 2000 pour connaître leurs impacts sur les insectes et leurs « prédateurs ailés », oiseaux mais aussi chauves-souris.

Ces molécules présentes dans les déjections du bétail ont des impacts sur les insectes mangeurs de crottes ; bouses et autres excréments. Quels sont les facteurs qui les influencent : la période d'inoculation ? la quantité ? la méthode d'administration ?

Les réponses à ces questions permettront de proposer la meilleure solution aux éleveurs pour leurs bêtes et pour les petites bêtes!



Pie-grièche écorcheur © LPO Auvergne : R. Riols & son Lardoir (garde manger) © B. Raynaud

Contacts :

• Anthony Virondeau ; SEPOL —
Coordinateur
11 rue Jauvion 87000 LIMOGES
Tél : 05.55.32.20.23 / mail : anthony.virondeau@sepol.asso.fr

• Sabine Boursange ; LPO Auvergne
Maison des Services, 4 rue du Fbg
Notre-Dame 15300 Murat
Tél: 04.71.20.28.85 / mail : sabine.boursange@lpo.fr

Retrouvez toutes les actions sur le site web
des Gorges de la Dordogne :
gorgesdeladordogne.n2000.fr